



MINISTRE
DU LOGEMENT
ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE,
en charge des transports interinsulaires

G O U V E R N E M E N T D E L A
P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

ARRETE N° 005797 / MLA / DPAM du

23 MAI 2019

Proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL) tenue à Papeete (Tahiti) du 1er au 3 avril 2019.

LE MINISTRE DU LOGEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,
en charge des transports interinsulaires

NOR :
DAM1950363AM

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653/PR du 23 mai 2018 relatif aux attributions du Ministre du logement et de l'aménagement du territoire, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 838/CM du 20 juin 2002 portant nomination de Madame Catherine ROCHETEAU en qualité de chef du service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512/CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 5329/MLA du 4 juin 2018 modifié portant délégation de signature au profit de Madame Catherine ROCHETEAU, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 603/CM du 9 mai 2012 modifié, portant création du certificat de pilote lagonaire, en fixant les prérogatives, le règlement des examens ainsi que les conditions générales de sa délivrance ;
- Vu l'arrêté n° 604/CM du 9 mai 2012 relatif aux programmes de formation, et de certification ainsi qu'aux modalités générales conduisant à la délivrance du certificat de pilote lagonaire ;
- Vu la décision n° 957/MLA/DPAM du 29 janvier 2019 modifiée, portant ouverture des sessions d'examen des modules 2 et 3 conduisant à l'obtention du Certificat de Pilote Lagonaire (CPL) et du module 7 conduisant à l'obtention Certificat de Patron Lagonaire Pêche et Cultures Marines (CPLPCM), au titre de l'année 2019 ;
- Vu la décision n° 3380/MLA/DPAM du 21 mars 2019 arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation théorique et pratique conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL), organisées à Papeete (TAHITI) du 1er au 3 avril 2019 ;
- Vu la décision n° 5062 /MLA/DPAM du 09 mai 2019 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL) prévues à Tubuai (Australes) du 11 au 15 mars 2019, à Papeete (Tahiti) du 27 au 28 mars 2019, et du 1er au 3 avril 2019 ;
- Vu le procès-verbal n° 06-2019/CPL du 10 mai 2019 de la commission d'examen réunie pour la délivrance du certificat de pilote lagonaire (CPL) - session d'examen n° 06-2019/CPL tenue au centre d'examen de Papeete (Tahiti) du 1er au 03 avril 2019 ;

A R R E T E

Article 1er. - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie pour la délivrance du certificat de pilote lagonaire (CPL) - session d'examen n° 06-2019/CPL tenue au centre d'examen de Papeete (Tahiti) du 1er au 3 avril 2019.



Article 2. - La commission d'examen a décidé de valider le module 2 « conduite du navire », tel que prévu par l'arrêté n° 604/CM du 9 mai 2012 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 13
Candidats présents : 12
Candidat absent : 1
Candidats admis : 12
Candidat recalé : 0

- BUILLARD Niuhitinui, Manuiva
- CARDILES Tuteahu
- COLLET Jérémy, Pierre, Sylvain
- COURAUD Manatea, Bryan, Igor
- DAVID Ariimoana, Vince
- ESQUEVIN Maylis, Nanihi
- HABELT Swan
- MARTRE Yanick
- POOLE Tearenu
- REIDY Perrine
- RENVOYE-FONG Rahui, Rahinui
- TAPOTOFARERANI Manu

Article 3. - La commission d'examen a décidé de valider le module 3 « contrôle de l'exploitation du navire », tel que prévu par l'arrêté n° 604/CM du 9 mai 2012 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 13
Candidats présents : 12
Candidat absent : 1
Candidats admis : 12
Candidat recalé : 0

- BUILLARD Niuhitinui, Manuiva
- CARDILES Tuteahu
- COLLET Jérémy, Pierre, Sylvain
- COURAUD Manatea, Bryan, Igor
- ESQUEVIN Maylis, Nanihi
- HABELT Swan
- MASINGUE Yann
- MEOLA Bruno
- POOLE Tearenu
- REIDY Perrine
- RENVOYE-FONG Rahui, Rahinui
- SUE Ludovic



Article 4. - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

23 MAI 2019

Pour le Ministre
du logement
et de l'aménagement
du territoire,
*en charge des transports interinsulaires
et par délégation,
la Directrice
des affaires maritimes Polynésiennes*


Catherine ROCHETEAU





MINISTRE
DU LOGEMENT
ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE,
en charge des transports interinsulaires

G O U V E R N E M E N T D E L A
P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

ARRETE N° **005797** / MLA / DPAM du **23 MAI 2019**

Proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL) tenue à Papeete (Tahiti) du 1er au 3 avril 2019.

LE MINISTRE DU LOGEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,
en charge des transports interinsulaires

<p>NOR : DAM1950363AM</p> <p>Ampliations :</p> <p>PR-VP-SGG-REG 4 MLA 1 DPAM 1 Int. s/c DPAM 2 JOPF 1</p> <p>Lexpol :</p> <p>DMRA</p>	<p>Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;</p> <p>Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;</p> <p>Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;</p> <p>Vu l'arrêté n° 653/PR du 23 mai 2018 relatif aux attributions du Ministre du logement et de l'aménagement du territoire, en charge des transports interinsulaires ;</p> <p>Vu l'arrêté n° 838/CM du 20 juin 2002 portant nomination de Madame Catherine ROCHETEAU en qualité de chef du service de la navigation et des affaires maritimes ;</p> <p>Vu l'arrêté n° 1512/CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;</p> <p>Vu l'arrêté n° 5329/MLA du 4 juin 2018 modifié portant délégation de signature au profit de Madame Catherine ROCHETEAU, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;</p> <p>Vu l'arrêté n° 603/CM du 9 mai 2012 modifié, portant création du certificat de pilote lagonaire, en fixant les prérogatives, le règlement des examens ainsi que les conditions générales de sa délivrance ;</p> <p>Vu l'arrêté n° 604/CM du 9 mai 2012 relatif aux programmes de formation, et de certification ainsi qu'aux modalités générales conduisant à la délivrance du certificat de pilote lagonaire ;</p> <p>Vu la décision n° 957/MLA/DPAM du 29 janvier 2019 modifiée, portant ouverture des sessions d'examen des modules 2 et 3 conduisant à l'obtention du Certificat de Pilote Lagonaire (CPL) et du module 7 conduisant à l'obtention Certificat de Patron Lagonaire Pêche et Cultures Marines (CPLPCM), au titre de l'année 2019 ;</p> <p>Vu la décision n° 3380/MLA/DPAM du 21 mars 2019 arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation théorique et pratique conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL), organisées à Papeete (TAHITI) du 1er au 3 avril 2019 ;</p> <p>Vu la décision n° 5062 /MLA/DPAM du 09 mai 2019 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL) prévues à Tubuai (Australes) du 11 au 15 mars 2019, à Papeete (Tahiti) du 27 au 28 mars 2019, et du 1er au 3 avril 2019 ;</p> <p>Vu le procès-verbal n° 06-2019/CPL du 10 mai 2019 de la commission d'examen réunie pour la délivrance du certificat de pilote lagonaire (CPL) - session d'examen n° 06-2019/CPL tenue au centre d'examen de Papeete (Tahiti) du 1er au 03 avril 2019 ;</p>
--	---

ARRETE

Article 1er. - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie pour la délivrance du certificat de pilote lagonaire (CPL) - session d'examen n° 06-2019/CPL tenue au centre d'examen de Papeete (Tahiti) du 1er au 3 avril 2019.



Article 2. - La commission d'examen a décidé de valider le module 2 « conduite du navire », tel que prévu par l'arrêté n° 604/CM du 9 mai 2012 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 13
Candidats présents : 12
Candidat absent : 1
Candidats admis : 12
Candidat recalé : 0

- BUILLARD Niuhitinui, Manuiva
- CARDILES Tuteahu
- COLLET Jérémy, Pierre, Sylvain
- COURAUD Manatea, Bryan, Igor
- DAVID Ariimoana, Vince
- ESQUEVIN Maylis, Nanihi
- HABELT Swan
- MARTRE Yanick
- POOLE Tearenu
- REIDY Perrine
- RENVOYE-FONG Rahui, Rahinui
- TAPOTOFARERANI Manu

Article 3. - La commission d'examen a décidé de valider le module 3 « contrôle de l'exploitation du navire », tel que prévu par l'arrêté n° 604/CM du 9 mai 2012 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 13
Candidats présents : 12
Candidat absent : 1
Candidats admis : 12
Candidat recalé : 0

- BUILLARD Niuhitinui, Manuiva
- CARDILES Tuteahu
- COLLET Jérémy, Pierre, Sylvain
- COURAUD Manatea, Bryan, Igor
- ESQUEVIN Maylis, Nanihi
- HABELT Swan
- MASINGUE Yann
- MEOLA Bruno
- POOLE Tearenu
- REIDY Perrine
- RENVOYE-FONG Rahui, Rahinui
- SUE Ludovic



Article 4. - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

23 MAI 2019

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation



A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. TEMARIU".

B. TEMARIU

Pour le Ministre
du logement
et de l'aménagement
du territoire,
*en charge des transports interinsulaires
et par délégation,*
la Directrice
des affaires maritimes Polynésiennes



Catherine ROCHETEAU

